Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

trimestriel · juillet - août - septembre 2015 · bureau de dépôt : 6700 Arlon centre · P911732

PRIX ARCHITECTURE DURABLE EN PROVINCE DE LUXEMBOUR édition 2015

Des lauréats à découvrir

La remise des prix aux lauréats de l'édition 2015 du Prix d'architecture durable en province de Luxembourg a eu lieu ce vendredi 11 septembre au Palais abbatial de Saint-Hubert, en partenariat avec les Archives de l'état qui inauguraient l'exposition « D'un Luxembourg à l'autre, 1792-1839 » dans le cadre des Journées du patrimoine.

Voilà donc déjà la 4° édition de ce prix clôturée. Son organisation est née en 2009 de l'association entre les Maisons de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, Famenne-Ardenne et la Cellule développement durable de la province dans le but de mettre en avant architecture de qualité, performances énergétiques et développement durable. **Les lauréats des trois premières éditions sont présentés dans une brochure** éditée à l'occasion du lancement, en février 2015, de cette 4° édition. **Cette brochure est téléchargeable sur notre site internet** ou disponible en version papier sur simple demande.

L'édition 2015 concerne les bâtiments rénovés. En effet, de nombreux bâtiments anciens existent au sein de nos villes et villages. Le plus souvent situés au cœur de ceux-ci, ils présentent l'avantage d'être à proximité de nombreux services. Ils contribuent également à la qualité des ensembles bâtis et des espaces-rues. Même s'ils possèdent intrinsèquement certaines caractéristiques répondant au développement durable, leur rénovation passe inévitablement par leur mise en conformité avec les normes énergétiques et de confort actuelles. De nombreuses solutions existent pour ce faire, comme en témoignent les lauréats de cette édition 2015.

Les bâtiments rénovés pouvaient concourir dans deux catégories : résidentielle ou non résidentielle. En l'absence de candidatures pour la catégorie non résidentielle et devant la qualité des projets résidentiels proposés, le jury a décidé de décerner trois prix :

- un premier prix d'une valeur de 2000 euros ;
- un deuxième prix d'une valeur de 1500 euros ;
- une mention « Empreinte environnementale » d'une valeur de 500 euros.

Cette édition a fait l'objet d'un soutien financier du Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions.

Retrouvez les lauréats dans les pages suivantes. Bonne découverte !

Une journée d'échanges et de débats

Les membres du jury se sont réunis le 28 août à Attert, dans les locaux de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, pour découvrir les candidatures et élire les meilleurs projets.

Nous tenons encore à les remercier pour leur participation et leurs avis éclairés :

Jean-Marie Hauglustaine, Président de ce jury et chargé de cours à l'ULG,

François Beff, Président de l'AAPL,

Sophie Dawance, Chargée de cours à l'ULG,

Philippe Delhaye, représentant DGO4 Namur - département du patrimoine,

Valérie Gonthier, représentante DGO4 Arlon - département aménagement du territoire,

Hélène Groessens, représentante du cluster Eco-construction,

Lise Jonshon, représentante du guichet de l'énergie Libramont,

Michel Lepere, Président de l'Ordre des architectes de la province de Luxembourg,

Martine Moniotte, responsable DGO4 Arlon - département monuments et sites.

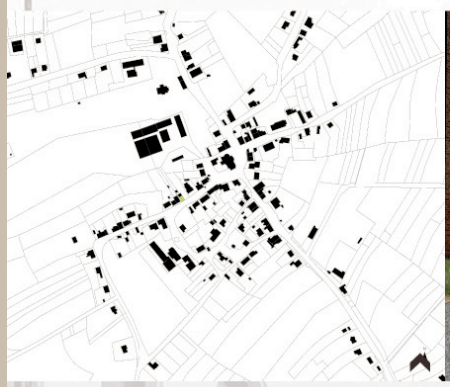

1er prix « bâtiments rénovés résidentiels»

Rénovation d'une petite habitation

Maître d'ouvrage : Florian Golinvaux

Auteur de projet : Boris Pairon

Localisation : Porcheresse

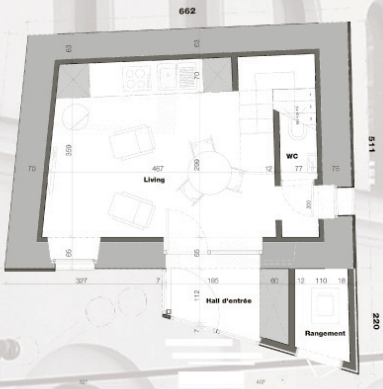

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

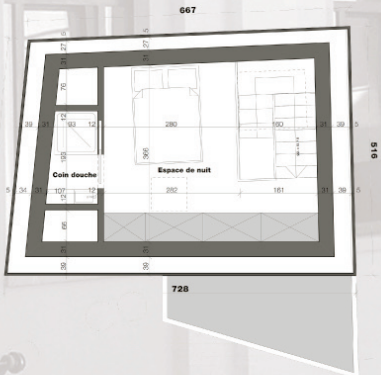

PLAN ETAGE

Le bâtiment, à l'origine construit pour assurer un logement après la Première Guerre mondiale, offre la particularité d'être un très petit volume. Souhaitant conserver ce trait de caractère, la rénovation a recréé un bâtiment avec une volumétrie épurée et discrète, sans trop dénaturer les dimensions du volume existant. L'annexe rend la circulation, de l'entrée principalement, plus aisée, offrant plus d'espace aux lieux de vie. Cette petite extension à toiture plate à l'avant du bâtiment a permis d'insérer un hall d'entrée et une pièce de rangement.

Les travaux ont permis de réaliser des ouvertures supplémentaires dans le volume existant. La toiture a été démontée et rehaussée pour un gain d'espace dans l'unique pièce de nuit. Toutes les parois extérieures ont été doublées afin d'obtenir une étanchéité et une isolation de qualité et écologique (laine de bois). La nouvelle structure a été réalisée en ossature bois pour une question de facilité et de rapidité de mise en œuvre. Le chauffage est assuré par un poêle à pellets dans le séjour, suffisant aux besoins de l'entièreté du bâtiment. Les matériaux utilisés sont propres à l'Ardenne tels que la pierre, le bois et l'ardoise. Ceux-ci ont permis une intégration relativement facile du projet malgré son aspect contemporain et un contexte bâti environnant ayant un caractère rural prononcé.

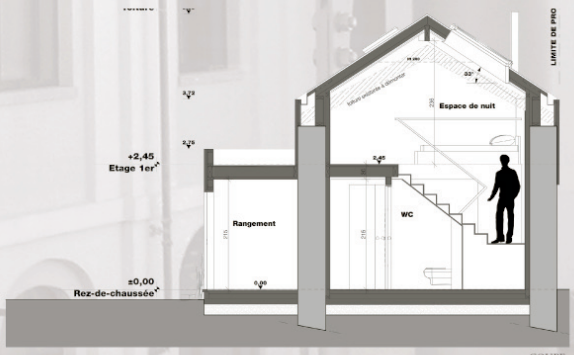

COUPE

Le projet lauréat a fait l'unanimité auprès du jury, apprécié pour sa qualité de conception, son approche globale et la mise en évidence de matériaux traditionnels dans une architecture contemporaine. De plus, la petite taille du logement est assez inhabituelle dans le secteur de la construction en province de Luxembourg. La majorité des ménages étant aujourd'hui composés de 1 à 2 personnes, ce type de logement apporte toutefois une réponse à de nouveaux besoins sociétaux.

2ème prix « bâtiments rénovés résidentiels»

Rénovation d'un fournil en habitation

Maîtres d'ouvrage : M et Mme Lebon - le Clément

Auteur de projet : Marie le Clément - Atelier de la Grange sprl

Localisation : Wellin

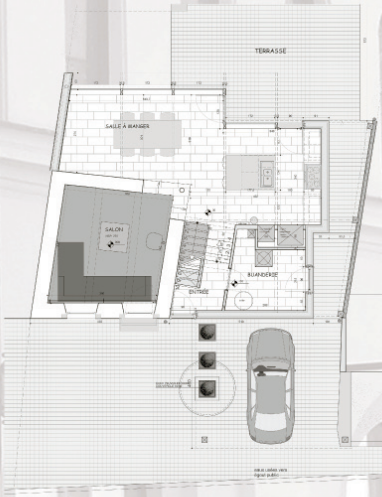

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

Le projet est la transformation d'un ancien fournil en pierre sur deux niveaux (une pièce en bas et une pièce en haut) et de ses annexes (un garage et une remise) en une maison unifamiliale. Situé au coeur du village de Wellin avec une parcelle exposée au sud, ce site convenait tout à fait à la création d'un petit logement pouvant accueillir une famille de quatre personnes.

La démolition des annexes, sans grand intérêt architectural, a laissé place à un nouveau volume en ossature bois. Ce volume conserve la typologie locale avec une toiture à deux versants mais marque l'intervention contemporaine par son matériau de façade en bardage bois ajouré et ses baies aux proportions différentes du bâtiment en pierre. A l'arrière, un volume vitré à toiture plate s'ouvre vers le jardin et la lumière du sud. Malgré la petite taille de cette maison (112 m²), la sensation d'espace transparait. Les espaces intérieurs et extérieurs s'interpénètrent et les matériaux accentuent cette sensation. Par exemple, le pignon en pierre de l'ancien fournil a été conservé pour accueillir aujourd'hui la cage d'escalier. Dans le même esprit, le bardage en cèdre du mur mitoyen à l'arrière se prolonge dans la pièce de vie.

Grâce à des choix de matériaux et d'équipements durables et écologiques, cette maison dont la conception date de 2005, répond toujours aux normes énergétiques d'aujourd'hui: isolation importante, systèmes de chauffage (poêle à pellets), d'ECS (panneaux solaires) et de ventilation performants et matériaux en majorité renouvelables (cellulose, bois, etc.).

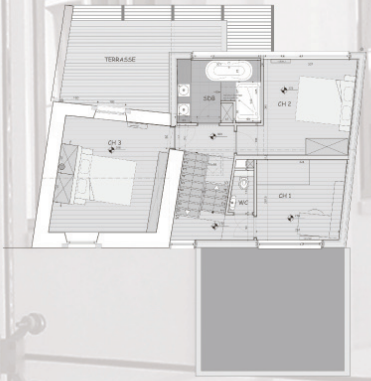

PLAN ETAGE

FACADE NORD

FACADE SUD

Le deuxième prix a également touché notre jury. Le choix a été de conserver un petit bâtiment simple mais sain et avec de nombreux atouts. L'annexe qui s'y ajoute, empreinte de modestie dans son expression architecturale, met en évidence le bâtiment existant sans s'imposer à celui-ci et témoigne de son époque.

mention
EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

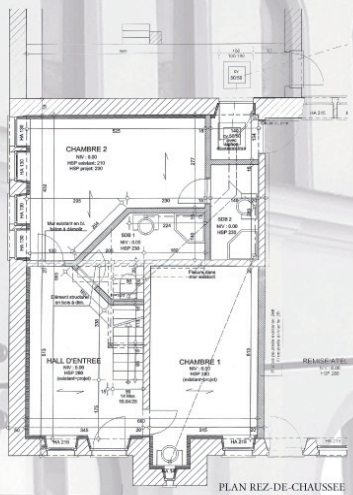

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

Rénovation d'une étable en logement

Maîtres d'ouvrage : M et Mme Gillis - Pirson
Auteur de projet : Christophe Houbion
Localisation : Manhay

La ferme du Mafa est un bâtiment construit dans les années 1930. Celui-ci s'intègre dans le paysage ardennais en donnant un maximum de confort et d'aisance pour les travaux quotidiens des fermiers. En exploitation agricole depuis sa conception, le lieu s'est réorienté dans les années 2000 d'un élevage bovin vers une activité horticole, rendant l'étable et une partie du fenil inutiles dans les travaux de la ferme. Les maîtres d'ouvrage ont souhaité offrir un logement sain et respectueux de la planète à des personnes désireuses de vivre sur ce lieu devenu aujourd'hui un éco-centre. Les travaux ont commencé en 2007 pour se terminer en 2009.

Le logement s'organise avec l'espace de nuit au rez-de-chaussée et l'espace de jour à l'étage. Le bâtiment existant n'a pas été fortement modifié. Les murs extérieurs, la charpente, la plupart des ouvertures ainsi que les étages ont été conservés. C'est dans l'organisation spatiale, l'isolation et l'aménagement intérieur que les choix se sont tournés vers la plus petite consommation énergétique possible : isolation écologique (paille, laine de chanvre, liège, roseaux), pompe à chaleur, chauffage mural, poêle à bois d'appoint, lagunage, etc. Les matériaux utilisés, comme l'argile, ont été choisis pour leur absence de nocivité lors de leur production, de la mise en œuvre et de la vie dans l'habitation.

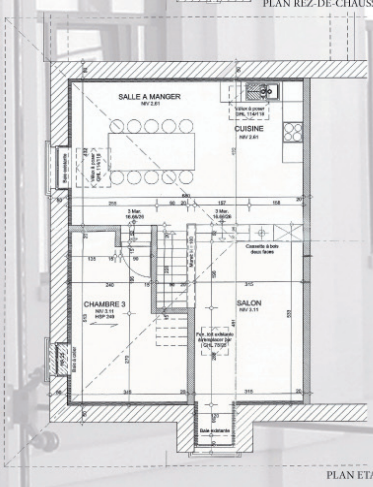

PLAN ETAGE

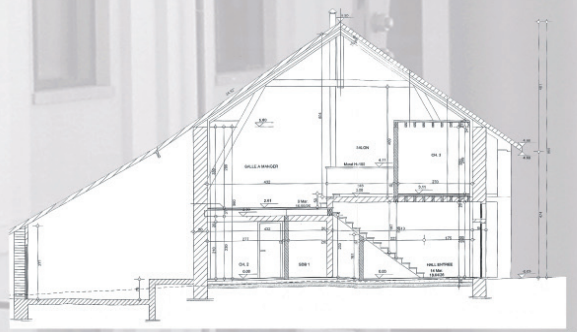

COUPE

La rénovation ayant reçu la **mention « empreinte environnementale »**, a séduit le jury par les valeurs de développement durable à la base du projet de création d'un logement et par les choix des matériaux et techniques utilisés pour la mise en conformité énergétique du logement créé.

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.
rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT
tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29
email: info@murla.be | www.murla.be
Avec le soutien de la Wallonie